13 février 2015

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

PLAN D'ACTIVITÉS DES TROIS PROCHAINS EXERCICES

(soumis pour la fin de l'exercice 2014-2015)

Ontario

Ontario Capital Growth Corporation

Société ontarienne de financement de la croissance

Autorisation :

Original signé par :

« Reza Moridi »

_____

Signature
L'honorable Reza Moridi
Ministre de la Recherche et de l'Innovation

Le 5 mars 2015

_____

Date

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.0	RÉSUMÉ ANALYTIQUE	3
2.0	ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT : ÉVALUATION DES PROBLÈMES AUXQUELS LA SOFC FAIT FACE	7
3.0	PROGRAMME ET ACTIVITÉS APPUYANT LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA SOFC POUR 2015-2018	8
4.0	APERÇU DE L'ÉVALUATION ET DE LA GESTION DES RISQUES À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISME	11
5.0	RESSOURCES	12
6.0	PLAN DE COMMUNICATION	12
7.0	APERÇU DES RÉSULTATS DE 2014-2015	13
	Annexes	
	A : Finances	15
	B : Structure organisationnelle et responsabilisation	17
	C : Gestion interne	18
	D : Organigramme de la SOFC	20

1.0 RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le plan d'activités annuel de la Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») décrit son orientation stratégique et ses activités des trois prochains exercices. Le Conseil d'administration (le « conseil ») et la direction de la SOFC ont entrepris un examen stratégique des projets et de l'orientation de cette dernière pour les cinq à 10 prochaines années et cet examen pourrait influer sur les buts décrits dans le plan d'activités. Une fois l'examen stratégique terminé, on s'attend à ce que le Conseil procède à un examen de la gestion interne de la SOFC.

La SOFC est un organisme constitué en personne morale sans capital-actions établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi ») et proclamée en vigueur le 1er février 2009 à titre d'entreprise opérationnelle relevant du ministère de la Recherche et de l'Innovation (le « Ministère »).

Mandat et loi applicable

La Loi énonce les objets suivants pour la SOFC :

(a) Recevoir, détenir et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC et s'en occuper.
(b) Acquérir et gérer les autres investissements ou catégories d'investissements prescrits par les règlements et s'en occuper.
(c) Réaliser les autres objets prescrits par les règlements.
(d) Recevoir, détenir, investir, vendre ou traiter autrement les biens, réels ou personnels, se rapportant aux objets décrits aux points (a), (b) ou (c).

Le règlement de l'Ontario 149/13 pris en application de la Loi prescrit des objets additionnels :

(a) Acquérir un portefeuille de placements dans des entreprises que la SOFC considère comme des entreprises de technologies émergentes, portefeuille appelé Fonds ontarien de développement des technologies émergentes en français et Ontario Emerging Technologies Fund en anglais, et s'en occuper, notamment en le gérant.
(b) Participer à la création d'un ou plusieurs fonds, acquérir et détenir des intérêts dans les fonds et s'en occuper, notamment en les administrant, lorsque chacun des fonds remplit les critères suivants :
    i. Il reçoit un financement, direct ou indirect, notamment d'une ou plusieurs des entités suivantes:
        1. Le gouvernement du Canada.
        2. La Société.
        3. Des entités du secteur privé.
    ii. Il vise notamment à promouvoir la création d'une industrie du capital de risque compétitive à l'échelle mondiale, à accroître l'offre de capital d'investissement de départ et son déploiement efficace, et à augmenter l'effectif des gestionnaires de fonds très performants pour gérer l'investissement de capital de risque, tant en Ontario qu'au Canada
    iii. Il investit dans l'un ou l'autre de ce qui suit ou les deux:
        1. D'autres fonds qui fournissent du capital de risque aux entreprises.
        2. Des entreprises innovantes ayant besoin de capital de risque.
    iv. Il est géré par un gestionnaire de fonds du secteur privé.

La SOFC est tenue de remettre son rapport annuel au ministre de la Recherche et de l'Innovation (le ministre) dans les 90 jours qui suivent la fin de l'exercice. Le rapport annuel est présenté à l'Assemblée législative. Les états financiers sont consolidés avec les Comptes publics de l'Ontario.

Aperçu des activités et programmes actuels et futurs

La SOFC est actuellement responsable des fonds de capital-risque suivants :

Fonds ontarien de capital-risque SC (« FOCR ») : Lancé en juin 2008, le FOCR est une société en commandite de 205 millions de dollars entre l'Ontario et des investisseurs composés d'institutions et de sociétés, dont OMERS Private Equity (« OMERS »), RBC, Financière Manuvie, Groupe Financier Banque TD et la Banque de développement du Canada (« BDC »). Le FOCR est structuré comme un fonds de fonds qui investit dans d'autres fonds de capital-risque ayant la capacité de faire des co-investissements directs dans des entreprises ontariennes. Les principaux investisseurs ont désigné Northleaf Capital Partners Ltd (« Northleaf ») comme le gestionnaire du fonds. . Il incombe aussi à Northleaf, qui fait aussi office de commandité, de prendre toutes les décisions relatives aux placements. La SOFC administre la participation de la province dans le FOCR qui s'élève à 90 millions de dollars.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (« FODTE ») : Lancé en July 2009, le FODTE a été présenté comme un fonds de 250 millions de dollars qui, de concert avec des investisseurs admissibles, fait des co-investissements directs dans des sociétés ontariennes privées innovantes à fort potentiel actives dans les secteurs suivants : technologies propres, sciences de la vie et technologies de la santé de pointe, médias numériques et technologie d'information et de communication. Conformément à la directive ministérielle de mai 2012, le FODTE n'investit plus dans de nouvelles sociétés et n'investit plus que dans des portefeuilles de sociétés existants, selon les besoins. La prise de décisions relatives aux co-investissements dans le cadre du FODTE relève uniquement de la SOFC secondée par des fournisseurs de services externes.

Northleaf Venture Catalyst Fund LP (« NVCF ») : Lancé en janvier 2014, le NVCF était le premier fonds de fonds à être lancé en vertu du programme fédéral Plan d'action sur le capital de risque (PACR), de concert avec le gouvernement fédéral (par l'entremise de la Banque de développement du Canada) et des investisseurs du secteur privé, dont l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, OpenText Corp., Financière Manuvie et de grandes banques canadiennes[1]. Les principaux investisseurs ont désigné Northleaf comme gestionnaire du fonds. Il incombe aussi à Northleaf, qui fait aussi office de commandité, de prendre toutes les décisions relatives aux placements. Jusqu'ici, NVCF a mené à bien deux souscriptions de fonds d'un total de 233,5 millions de dollars et s'affaire activement à réaliser une troisième et dernière clôture. La SOFC administre la participation de la province dans le NVCF qui s'élève à 50 millions de dollars.

Futurs programmes et activités : À la date du présent plan d'activités annuel, la SOFC n'a pas reçu une directive officielle du ministre ou de la province d'entreprendre de nouvelles initiatives de capital-risque au nom de la province.

[1] BMO Groupe financier, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque Nationale du Canada, RBC et Banque Scotia

Aperçu des résultats de 2014-2015

La SOFC a réalisé les objectifs clés suivants tels que décrits dans le plan d'activités soumis pour la fin de l'exercice 2013-2014 :

(1) Gérer le portefeuille de placements du FODTE

La SOFC a réalisé la quasi-totalité des objectifs du FODTE pour 2014-2015, notamment :

- Gérer les placements existants du FODTE et faire les investissements complémentaires justifiés.
- Administrer le FODTE de manière efficace et rentable.
- Suivre les résultats intérimaires et rendre compte des indicateurs de rendement clés.

La SOFC a approuvé huit co-investissements complémentaires dans des sociétés déjà incluses dans le portefeuille du FODTE pour un engagement total de 7,4 millions de dollars.

Résumé des résultats du FODTE au 13 février 2015 :

- 29 investisseurs admissibles et six syndicats d'anges financiers.
- Investissement dans 27 sociétés ontariennes.
- Le FODTE a consacré 88,1 millions de dollars dans 71 co-investissements (initiaux et complémentaires).
- Effet de levier : Selon les apports de capitaux, le FODTE a dégagé 221,7 millions de dollars ou environ 2,5 $ de capitaux de tiers pour chaque 1 $ au titre du capital du FODTE.
- Les placements du FODTE dans les sociétés en portefeuille appuient quelque 639 postes à temps plein dont 583 en Ontario.
- Les sociétés incluses dans le portefeuille du FODTE ont dépensé environ 207 millions de dollars dans la R.-D. et enregistré des revenus de 195 millions de dollars.

(2) Administrer la participation de la province dans le FOCR et le NVCF

La SOFC a réalisé la quasi-totalité des objectifs du FOCR et du NVCF pour 2014-2015, notamment :

- Surveiller la gestion de la participation de la province dans le FOCR et le NVCF de façon efficace et rentable.
- Réaliser tous les appels à capitaux au titre du FOCR et du NVCF dans les délais requis.
- Suivre les résultats intérimaires et rendre compte des indicateurs de rendement clés.
- Seconder le gestionnaire du fonds, s'il y a lieu, à l'aide de stratégies de souscription de fonds supplémentaires afin de permettre au NVCF d'atteindre une deuxième clôture.

Résumé des résultats du FOCR au 13 février 2015 :

- Appel d'environ 53,9 millions de dollars sur l'engagement de 90 millions de dollars de la province.
- Neuf engagements de fonds totalisant environ 165 millions de dollars.
- Sept co-investissements directs d'environ 20,5 millions de dollars au total dans des sociétés ontariennes.
- Effet de levier du FOCR sur les placements :

- Globalement – 885 millions de dollars ou ratio de 4,7 $ pour 1 $
- Fonds – ratio de 3,9 $ pour 1 $
- Co-investissements directs – ratio de 11,1 $ pour 1 $

Selon les données disponibles au 13 février 2015, les sociétés ontariennes du FOCR :

- enregistraient des revenus de 241,4 millions de dollars;
- affichaient des dépenses de 50,1 millions de dollars en recherche et développement;
- employaient environ 1 611 personnes.

Résumé des résultats du NVCF au 13 février 2015 :

- Deuxième clôture menée à bien en août 2014, portant à 233,5 millions de dollars le total des sommes engagées jusqu'ici.
- Environ 45,7 % des engagements de la province se sont concrétisés jusqu'ici,
- Le NVCF a consenti 115 millions de dollars aux fonds et sociétés de capital-risque présentes au Canada/en Ontario.
- Cinq engagements de fonds totalisant 100 millions de dollars (XPV Water Fund II, Georgian Partners Growth Fund II, Version One Ventures, Golden Venture Partners Fund II et Versant Venture Capital V).
- Quatre investissements directs totalisant 15 millions de dollars (Wattpad, Vision Critical, eSentire et Silanis).

(3) Appuyer la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et la mise en œuvre des politiques de capital-risque de la province

En plus de coordonner des activités avec le gestionnaire de fonds, la SOFC a réalisé la quasi-totalité de ses objectifs de 2014-2015 en ce qui a trait à la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et la mise en œuvre des politiques de capital-risque de la province. La SOFC a :

- participé à d'importantes conférences et/ou événements du secteur de capital-risque pour faire connaître son mandat et le potentiel de l'Ontario en matière de placements, et pour recueillir de plus amples informations sur les politiques de capital-risque et poursuivre la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario;
- surveillé et examiné les nouveautés et les initiatives du gouvernement en matière de capital-risque et y a donné suite, s'il y a lieu.

En 2014-2015, la SOFC a participé à six événements/conférences sur les activités de capital-risque/investissements providentiels au Canada. La SOFC a aussi appuyé les politiques de capital-risque de la province en procédant à des souscriptions de fonds, et contactant des investisseurs potentiels pour le NVCF.

Orientations stratégiques pour 2015-2018

Les activités se concentreront sur les orientations stratégiques suivantes :

- Gérer le portefeuille de placements du FODTE.
- Administrer les participations de la province dans le FOCR et le NVCF.
- Appuyer la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et la mise en œuvre des politiques de capital-risque de la province

2.0 ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT : ÉVALUATION DES PROBLÈMES AUXQUELS LA SOFC FAIT FACE

Marché ontarien du capital-risque en 2014[2]

En 2014, les placements en capital-risque ont connu une reprise appréciable dans la province. Au total, 908 millions de dollars ont été investis dans le cadre de 178 opérations et dans 143 sociétés, marquant des hausses d'une année sur l'autre de 9 %, et de 23 % respectivement pour les opérations et les investissements. L'année 2014 a couronné cinq ans de conjoncture positive après la crise financière de 2008-2009 et les signes de stabilité enregistrés sur les marchés des placements en 2003-2006[3].

Le secteur de l'information et des communications[4] a continué de dominer en Ontario, capturant 73 % des sommes investies dans le capital-risque. Les nouvelles sociétés du secteur des sciences de la vie et des technologies propres ont absorbé les placements à des taux plus ou moins égaux à ceux des années précédentes, soit environ 17 % et 10 % du total des dollars investis respectivement.

L'intervention du gouvernement par le biais du FOCR et du FODTE a joué un rôle déterminant en soutenant le marché au plus fort de la crise financière (2008-2009) et comblé un écart pendant que le marché a repris et commencé à se stabiliser. Par suite des placements quasiment inégalés réalisés en 2014 sur un marché dynamique connaissant un regain d'activité, la province continue d'être un catalyseur pour faciliter la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario en lançant le NVCF.

Les souscriptions de fonds continuent de présenter un défi en Ontario et sont imprévisibles d'une année à l'autre. Les 243 millions de dollars recueillis en 2014 ne représentent que 55 % du montant investi au cours de l'année précédente et 33 % des capitaux souscrits en 2012. Si les fluctuations peuvent s'expliquer en partie aux cycles de souscription de fonds de sociétés plus établies similaires, un apport constant et régulier de capitaux favoriserait un écosystème de capital-risque plus stable qui serait moins susceptible aux facteurs du marché externes. En 2014, six (6) nouveaux fonds de capital-risque ont été lancés ou détenaient des positions importantes en Ontario, dont trois (3) sont des fonds ayant succédé à ceux qui avaient été capitalisés à l'origine au moyen de placements du FOCR.

2.1 Facteurs externes

En novembre 2014, Teralys Capital et Kensington Capital Partners ont annoncé de nouvelles clôtures de fonds de fonds en vertu du programme PACR, avec des clôtures initiales de 279 millions de dollars et de 160 millions de dollars respectivement. Le quatrième et dernier fonds de fonds PACR devrait être lancé au début du deuxième semestre de 2015.

---

[2] Toutes les statistiques, figures et données se rapportent à l'année civile et sont fournies par Thomson Reuters, sauf indication contraire

[3] Quand on compare les investissements moyens et la taille des transactions en 2003-2006 et 2012-2014

[4] Information, communications et technologies

Bien que ces nouveaux fonds PACR ne soient pas situés en Ontario, la province capture en moyenne 40-45 % du total des placements et des souscriptions de fonds au Canada. Par conséquent, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'une portion des capitaux combinés de 400 millions de dollars et plus soit investie dans des fonds et des sociétés situés en Ontario. Les nouveaux fonds et leurs fonds de portefeuille éventuels pourraient représenter pour l'Ontario, par l'entremise de la SOFC, des possibilités de partenariat supplémentaires.

Les sorties restent plus élevées que les moyennes historiques, de sorte que la SOFC, à l'instar des autres investisseurs, pourrait devoir attendre plus longtemps que prévu pour bénéficier d'un rendement sur le capital investi. Bien que la situation ne soit pas immédiatement alarmante, on continuera de surveiller l'incidence de cette conjoncture, et la SOFC prendra des mesures appropriées pour optimiser le rendement des placements tout en respectant le mandat de chaque fonds et le cycle de vie proposé.

2.2 Facteurs internes

La SOFC atteindra ses objectifs commerciaux en respectant les directives gouvernementales.

3.0 PROGRAMME ET ACTIVITÉS APPUYANT LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA SOFC POUR 2015-2018

Points saillants des programmes et activités clés :

1. ***Gérer le portefeuille de placements du FODTE***
    - Administrer le FODTE de manière efficace et rentable.
    - Clôturer les opérations de placement recommandées et approuvées dans les délais requis.
    - Suivre les résultats intérimaires et rendre compte des indicateurs de rendement clés.

2. ***Administrer la participation de la province dans le FOCR et le NVCF***
    - Administrer les participations de la province dans le FOCR et le NVCF de façon efficace et rentable.
    - Réaliser tous les appels à capitaux au titre du FOCR et du NVCF dans les délais requis.
    - Suivre les résultats intérimaires et rendre compte des indicateurs de rendement clés.
    - Seconder le gestionnaire du fonds, s'il y a lieu, à l'aide de stratégies de souscription de fonds supplémentaires afin de permettre au NVCF d'atteindre une troisième clôture.

3. ***Appuyer la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et la mise en œuvre des politiques de capital-risque de la province***
    - Participer aux initiatives du secteur de capital-risque afin de faire connaître le mandat de la SOFC et les possibilités d'investissement en Ontario, et pour recueillir d'autres renseignements sur l'industrie afin d'appuyer les politiques publiques relatives au capital-risque et de continuer à favoriser la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario.
    - Surveiller et examiner les nouveautés et les initiatives du gouvernement en matière de capital-risque et y donner suite.

Gérer le portefeuille de placements du FODTE

Objectif	Mesure du rendement	Buts
S'assurer que les placements et les investisseurs admissibles du FODTE optimisent les plus-values.	Suivre et référencer les placements existants dans le FODTE une fois par trimestre à l'aide de mesures de capital-risque, et rechercher en permanence des possibilités de réaliser des gains d'efficience.	• Toutes les mesures sont présentées en temps voulu. • Le rendement du fonds reflète les normes du secteur de capital-risque et, si ce n'est pas le cas, des mesures sont prises pour y remédier.
Gestion du portefeuille : • Examiner et analyser les revenus, les dépenses et les prévisions budgétaires afin d'établir les besoins de trésorerie des sociétés, afin de déterminer les demandes de financement complémentaire des investisseurs et si la participation aux futurs financements est encore justifiée. • Regrouper les financements complémentaires afin d'établir l'incidence globale et les pressions sur le portefeuille du FODTE à court et à moyen terme jusqu'à la sortie de la société du portefeuille. • Examiner et analyser les plans d'exploitation et les résultats de la société détenue. • Formuler des recommandations au sujet des financements complémentaires ou des sorties stratégiques.	Pour prendre ses décisions concernant la gestion du portefeuille, une fois par trimestre, la SOFC examinera et évaluera ce qui suit (la liste n'est pas exhaustive) : • Financements complémentaires; • fusions et acquisitions potentielles; • affectation des actifs des sociétés ; • non-exercice des engagements ; • élection des administrateurs de sociétés; • emploi des hauts dirigeants des sociétés ou changements concernant la haute direction; • plans de fonctionnement et résultats; • autres changements importants concernant les sociétés.	L'information est produite en temps voulu pour permettre à la SOFC de prendre des décisions éclairées au mieux de ses intérêts.
Pour chaque société du portefeuille du FODTE : • Surveiller les résultats d'exploitation des sociétés en portefeuille par rapport aux objectifs énoncés dans leurs plans d'activités respectifs. • Assister aux réunions du conseil des sociétés s'il y a lieu. • Consulter d'autres investisseurs au sujet du rendement des sociétés en portefeuille, s'il y a lieu.	• Examiner et analyser les indicateurs de rendement clés une fois par trimestre. • Comparer le rendement par rapport à celui de sociétés publiques similaires actives dans les mêmes secteurs. • Recueillir des renseignements sur l'industrie. • Déterminer les questions préoccupantes en temps voulu. • Examiner et analyser les indicateurs de rendement clés.	Les indicateurs de rendement clés et les nouveautés au niveau des sociétés en portefeuille sont analysés une fois par trimestre, ainsi que l'incidence sur la réussite à long terme et l'évaluation des sociétés en portefeuille

Administrer la participation de la province dans le FOCR et le NVCF

Objectif	Mesure du rendement	Buts
Superviser les participations dans le FOCR et le NVCF afin d'optimiser les plus-values.	Suivre et référencer les placements une fois par trimestre à l'aide de mesures de capital-risque, et rechercher en permanence des possibilités de réaliser des gains d'efficience.	• Maintenir les coûts de fonctionnement en deçà du budget approuvé. • Le rendement du fonds reflète les normes du secteur canadien de capital-risque et, si ce n'est pas le cas, des mesures sont prises pour y remédier.
Superviser les engagements du FOCR et du NVCF à l'égard des gestionnaires de fonds sous-jacents et des co-investissements directs afin d'assurer le respect des buts et objectifs des fonds respectifs.	Vérifier si les ententes de partenariat sont respectées une fois par trimestre, y compris, entre autres, les paramètres des investissements; la diversification géographique/sectorielle du portefeuille; et le rythme des engagements, etc.	Les fonds détiennent des portefeuilles diversifiés comme il se doit afin d'atteindre les objectifs de rendement et, si les objectifs ne sont pas atteints, les questions nécessaires sont posées.
Réaliser tous les appels à capitaux au titre du FOCR et du NVCF dans les délais requis.	Les appels à capitaux au titre du FOCR et du NVCF sont réalisés dans les délais requis.	Tous les appels à capitaux au titre du FOCR et du NVCF sont réalisés dans les délais prescrits par le commandité.
Suivre les résultats intérimaires et rendre compte des indicateurs de rendement clés.	Obtenir les indicateurs de rendement clés et d'autres mesures pertinentes du commandité une fois par trimestre; vérifier si les ententes de partenariat sont respectées et recueillir des renseignements sur l'industrie relativement aux sociétés en portefeuille et aux co-investissements directs.	Les indicateurs de rendement clés sont obtenus et respectés une fois par trimestre et, si ce n'est pas le cas, des mesures sont prises pour y remédier.
Seconder le gestionnaire du fonds, s'il y a lieu, à l'aide de stratégies de souscription de fonds supplémentaires afin de permettre au NVCF d'atteindre une clôture supplémentaire.	Clôture supplémentaire menée à bien au titre du NVCF.	Troisième clôture menée à bien.

Appuyer la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et la mise en œuvre des politiques de capital-risque de la province

Objectif	Mesure du rendement	Buts
Participer aux initiatives du secteur de capital-risque afin de faire connaître le mandat de la SOFC et les possibilités d'investissement en Ontario.	Recueillir des renseignements sur l'industrie pour appuyer les politiques publiques en matière de capital-risque afin de faciliter la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et de recueillir des données sur les possibilités générées.	Évaluer les données et les renseignements sur l'industrie et prendre les mesures appropriées.
Surveiller et examiner les nouveautés et les initiatives du gouvernement en matière de capital-risque et y donner suite.	Évaluer les nouveautés au sein du gouvernement et de l'industrie une fois par trimestre.	Faire les évaluations une fois par trimestre et prendre les mesures appropriées.

4.0 Grandes lignes de l'évaluation et de la gestion des risques à l'échelle de l'organisme

Facteur de risque	Description	Probabilité (élevée, moyenne, faible)	Incidence si le risque se concrétise (élevée, moyenne, faible)	Stratégie d'atténuation
Risque associé aux ressources humaines	Risque que la SOFC ne dispose pas des ressources humaines suffisantes pour s'acquitter de son mandat.	Moyenne	Élevée	Étudier les besoins organisationnels une fois par an et demander à un organisme indépendant d'évaluer l'efficacité de l'organisme.
Risque financier	Une faiblesse éventuelle des marchés financiers pourrait empêcher le SOFC de récupérer ses mises lors des sorties.	Moyenne	Élevée	La SOFC établit le risque d'investissement de son portefeuille et reçoit des rapports d'évaluation semestriels de la part de son fournisseur de services externe.
Risque opérationnel	Risque associé à la continuité des activités en cas de désastres ou d'autres événements.	Moyenne	Moyenne	Le plan de continuité des activités et le manuel des procédures de la SOFC sont mis à jour régulièrement. Des systèmes, procédures et contrôles sont en place et le personnel reçoit la formation appropriée.

Facteur de risque	Description	Probabilité (élevée, moyenne, faible)	Incidence si le risque se concrétise (élevée, moyenne, faible)	Stratégie d'atténuation
Risque stratégique (changement d'orientation)	Les changements apportés par la province aux politiques de capital-risque pourraient se traduire par d'autres modifications aux responsabilités de la SOFC.	Moyenne	Élevée	Surveiller et évaluer l'évolution du portefeuille afin d'appuyer les politiques et les plans de la province en matière de capital-risque et y réagir. Fournir des analyses et des conseils techniques pour appuyer le processus stratégique.

5.0 RESSOURCES

Le compte des équivalents temps plein (« ETP ») de la SOFC est inclus dans le compte global des ETP du Ministère. Le coût de huit (8) ETP et les coûts indirects associés sont directement recouvrables auprès de la SOFC. Seulement un (1) poste de la SOFC n'est pas inclus dans la convention collective. Les employés sont rémunérés conformément à la Partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* (Ontario) et les employés qui gagnent plus de 100 000 $ par an sont assujettis à la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* (Ontario).

La SOFC collabore étroitement avec l'unité de la gestion stratégique des ressources humaines du Ministère afin de mettre en œuvre et de maintenir les stratégies, politiques et pratiques de la province en matière de ressources humaines. La SOFC s'appliquera à atteindre ses objectifs compte tenu des niveaux de dotation en personnel actuellement approuvés.

6.0 PLAN DE COMMUNICATION

Les mises à jour concernant la SOFC sont consultables sur son site Web à www.ontario.ca/ocgc. Le site comprend, entre autres, les rapports annuels et des mises à jour sur les placements du FODTE. Les mises à jour concernant le FOCR sont consultables à www.ovcf.com et celles concernant le NVCF sont disponibles sur le site Web du commanditè à www.northleafcapital.com. Les états financiers annuels sont aussi disponibles dans le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario.

La SOFC répond rapidement aux demandes de renseignements du public au sujet de ses fonds de capital-risque et responsabilités.

7.0 APERÇU DES RÉSULTATS DE 2014-2015

Gérer le portefeuille de placements du FODTE

Mesure du rendement	Buts	Résultats
Maintien des coûts de fonctionnement du FODTE en deçà du budget établi.	Maintenir les coûts de fonctionnement du FODTE en deçà du budget établi.	Maintien des coûts de fonctionnement du FODTE en deçà du budget établi.
Réalisation des opérations complémentaires dans les délais prescrits.	Clôturer tous les investissements complémentaires approuvés avant les délais prescrits.	Clôture de tous investissements complémentaires approuvés dans les délais prescrits.
Analyse/compilation des indicateurs de rendement clés une fois par trimestre.	Soumettre les indicateurs de rendement clés au Conseil une fois par trimestre.	Analyse des indicateurs de rendement clés et des nouveautés au niveau des sociétés en portefeuille une fois par trimestre, et de l'incidence sur la réussite à long terme et 'évaluation des sociétés en portefeuille.

Administrer la participation de la province dans le FOCR et le NVCF

Mesures du rendement	Buts	Résultats
Maintien des coûts de fonctionnement en deçà du budget approuvé.	Maintenir les coûts de fonctionnement en deçà du budget approuvé.	Maintien des coûts de fonctionnement du FODTE deçà du budget approuvé.
Réalisation des appels à capitaux au titre du FOCR et du NVCF dans les délais prescrits par le commandité.	Réaliser tous les appels à capitaux au titre du FOCR et du NVCF dans les délais requis.	Réalisation de tous les appels à capitaux au titre du FOCR et du NVCF dans les délais prescrits par le commandité.
Réception des indicateurs de rendement clés de la part du commandité une fois par trimestre.	Recevoir les indicateurs de rendement clés de la part du commandité une fois par trimestre.	Réception des indicateurs de rendement clés de la part du commandité une fois par trimestre, confirmation que les ententes de partenariat ont été respectées, et collecte de renseignements sur l'industrie.
Clôture supplémentaire menée à bien au titre du NVCF.	Mener à bien une deuxième clôture.	Deuxième clôture menée à bien en août 2014, portant le total des engagements au titre du NVCF à 233,5 millions de dollars.

Appuyer la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et la mise en œuvre des politiques de capital-risque de la province

Mesures du rendement	Buts	Résultats
Participer aux initiatives du secteur de capital-risque afin de faire connaître le mandat de la SOFC et les possibilités d'investissement en Ontario.	Recueillir des renseignements sur l'industrie afin d'appuyer les politiques en matière de capital-risque et de continuer à favoriser la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario.	Présentation des résultats quantifiables de chaque initiative et prise des mesures nécessaires, le cas échéant.
Surveiller l'incidence des changements d'orientation en matière de capital-risque sur les activités de la SOFC ou intervenir le cas échéant.	Satisfaire en temps voulu aux exigences opérationnelles pour mettre en œuvre les initiatives stratégiques de la province.	La SOFC a redéployé le personnel pour aider le Ministère dans le déploiement des initiatives proposées en matière de capital-risque, le cas échéant.

ANNEXE A

Finances

Dépenses de fonctionnement proposées, revenus prévus et exigences de financement

La SOFC est une entreprise opérationnelle de la province. Elle est tenue, en vertu de la loi, de produire des états financiers pour chaque exercice, qui sont approuvés par son conseil d'administration, et de les soumettre au ministre dans les 90 jours qui suivent la fin de chaqu exercice. Les états financiers résument les revenus et les dépenses de la SOFC et sont présentés à l'Assemblée législative après approbation par le ministre. Les états sont aussi inclus dans les Comptes publics de l'Ontario. les résultats financiers de la SOFC sont consolidés avec ceux de la province dans les comptes publics et le budget.

Le plan d'activités présente les dépenses de fonctionnement et les revenus de la SOFC de l'exercice financier écoulé ainsi que les prévisions des trois prochains exercices (Tableau 1 – États des dépenses de fonctionnement et Tableau 2 – États des résultats de fonctionnement et des variations de l'excédent de fonctionnement cumulé). Le tableau 3 présente bilans prévisionnels correspondants[5]. Ces états suivent sensiblement les normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Tableau 1 : États pluriannuels des dépenses de fonctionnement

États des dépenses de fonctionnement (en milliers de dollars canadiens) Les chiffres ne sont pas vérifiés	Prévisions pour les 12 mois de l'exercice 2014-2015	Résultats réels des six premiers mois de l'exercice 2014-2015	Prévisions pour les exercices se terminant le 31 mars 2015-2016	2016-2017	2017-2018
Coûts de fonctionnement partagés avec le Ministère :					
Traitements et salaires	690	335	812	827	842
Avantages sociaux	55	27	65	66	67
Services	85	41	100	100	100
Fournitures et matériel	70	34	82	84	86
Transport et communications	27	13	32	33	34
Total des remboursements au Ministère	927	450	1 091	1 110	1 129
Autres dépenses de fonctionnement directes :					
Frais de gestion de la trésorerie	35	16	42	35	28
Fris de services professionnels	645	181	752	662	672
Dépenses des membres du conseil et des comités	20	3	20	20	20
Total ACDF	700	200	814	717	720
Total dépenses de fonctionnement directes	1 627	650	1 905	1 827	1 849

[5]Du fait de la pause, en 2012, des investissements dans de nouvelles sociétés dans le cadre du FODTE, la diversification sectorielle des placements en portefeuille, les cycles commerciaux, le portefeuille de projets apportés par des co-investisseurs nouveaux et/ou existants et d'autres facteurs de prudence ne peuvent être réalisés. Par conséquent, sans diversification suffisante pour atténuer le risque élevé associé aux investissements directs dans le capital-risque, le rendement potentiel du portefeuille du FODTE ne peut être établi; désormais, hormis l'exercice en cours, il n'y aura pas de prévisions pour les prochains exercices concernant les baisses de valeur du FODTE, les gains/pertes de change, les gains/pertes en capital et le revenu de placement. Cela aura une incidence sur l'exactitude des prévisions incluses dans les tableaux 2 et 3 à la page suivante.

Tableau 2 : États pluriannuels des résultats d'exploitation et variations dans l'excédent de fonctionnement cumulé

États pluriannuels des résultats d'exploitation et variations dans l'excédent de fonctionnement cumulé (en milliers de dollars canadiens) Les chiffres ne sont pas vérifiés	Prévisions pour les 12 mois de l'exercice 2014-2015	Résultats réels des six premiers mois de l'exercice 2014-2015	Prévisions pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015-2016	2016-2017	2017-2018
Revenues :					
Paiements de transfert de l'Ontario – FODTE	10 635	4 000	10 000	6 850	4 000
Intérêts créditeurs sur les titres négociables	1 500	719	1 250	1 100	1 000
Gains en capital/revenu de placement sur les distributions du FODTE	945	79	s.o.	s.o.	s.o.
Gains en capital/revenu de placement sur les distributions du FOCR/ NVCF	50	18	100	150	200
	13 130	4 816	11 350	8 100	5 200
Dépenses :					
Dépenses de fonctionnement directes	1 627	650	1 905	1 827	1 849
(Gain) Perte de change	(50)	(7)	s.o.	s.o.	s.o.
Pertes en capital/baisse de valeur du FODTE	6 828	4 562	s.o.	s.o.	s.o.
	8 405	5 205	1 905	1 827	1 849
Excédent de fonctionnement pour la période	4 725	(389)	9 445	6 273	3 351
Excédent de fonctionnement cumulé – début	229 744	228 745	234 469	243 914	250 187
Excédent de fonctionnement cumulé – fin	234 469	228 356	243 914	250 187	253 538

Tableau 3 : Bilans pluriannuels

Bilans (en milliers de dollars canadiens) Les chiffres ne sont pas vérifiés	Prévisions pour les 12 mois de l'exercice 2014-2015	Résultats réels des six premiers mois de l'exercice 2014-2015	Prévisions pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015-2016	2016-2017	2017-2018
Actifs financiers :					
Espèces et quasi-espèces	2 500	6 490	2 500	2 500	2 500
Débiteurs	12	2 286	12	12	12
Placements de portefeuille :					
Titres négociables	97 065	100 538	60 116	40 162	35 023
Fonds ontarien de capital-risque SC	55 000	51 058	70 000	81 500	87 500
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	63 462	59 647	71 962	77 312	79 812
Northleaf Venture Catalyst Fund LP	17 739	9 764	40 633	50 000	50 000
Total des actifs	235 778	229 783	245 223	251 486	254 847
Passifs :					
Créditeurs et charges à payer	200	361	200	200	200
Actifs nets	235 578	229 422	245 023	251 296	254 647
Actifs non financiers	-	-	-	-	-
Excédent cumulé	235 578	229 422	245 023	251 296	254 647
L'excédent cumulé comprend :					
Excédent de fonctionnement cumulé	234 469	228 356	243 914	250 187	253 538
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	1 109	1 066	1 109	1 109	1 109
	235 578	229 422	245 023	251 296	254 647

ANNEXE B

Structure organisationnelle et responsabilisation

Loi en vigueur

La SOFC est une société sans capital-actions établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi »), qui est entrée en vigueur le 1er février 2009. En vertu de cette loi, les membres du conseil d'administration de la SOFC (y compris le président et le vice-président) sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le Règlement de l'Ontario 149/13 prescrit aussi d'autres devoirs de la SOFC.

Statut de l'organisme

La Loi stipule que la SOFC est un mandataire de la Couronne. La SOFC est considérée comme une entreprise opérationnelle en vertu de la *Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes* du Conseil de gestion du gouvernement (« CGG »).

Ministre de la Recherche et de l'Innovation

Le ministre de la Recherche et de l'Innovation (le « ministre ») est comptable devant l'Assemblée législative de la réalisation du mandat et des rapports sur les activités de la SOFC, y compris la présentation du rapport annuel de cette dernière à l'Assemblée législative. Le ministre examine et approuve le plan d'activités annuel de la SOFC.

Conformément aux exigences du CGG, le ministre signe ou confirme un protocole d'entente avec le président du conseil de la SOFC, qui établit le mandat de la SOFC, ainsi que les rôles et responsabilités du ministre, du sous-ministre, du président du conseil, du conseil d'administration (le « conseil ») et le président/PDG de la SOFC à son égard. Le protocole d'entente énonce aussi les responsabilités financières et autres responsabilités en matière de présentation des rapports de la SOFC à l'égard du ministre. Ce dernier recommande l'approbation du protocole d'entente par le CGG.

ANNEXE C

Gestion interne

Président

Le président assure le leadership et conseille le président/PDG et le Conseil est rend des comptes au ministre de la Recherche et de l'Innovation (le « ministre ») au sujet du suivi du rendement de la SOFC. De plus, il incombe au président d'établir le protocole d'entente avec le ministre et de soumettre à ce dernier le plan d'activités annuel et le budget de la SOFC.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (« le Conseil ») est constitué par le lieutenant-gouverneur en conseil. Il se compose actuellement de deux membres représentant le secteur privé et de trois fonctionnaires (actifs et retraités). Les fonctionnaires sont désignés sur recommandation du ministre et viennent de services gouvernementaux pertinents.

Le Conseil supervise la gestion des activités de la SOFC et il lui incombe de prendre les mesures qui s'imposent si la SOFC manque à ses obligations en vertu des lois et des lignes directrices gouvernementales applicables. Le Conseil est comptable devant le ministre de la supervision des activités de la SOFC. En règle générale, le Conseil se réunit une fois par mois. Ses membres doivent adhérer à un code de déontologie qui traite des normes de conduite et du comportement éthique attendu des administrateurs.

Comité de vérification et de gestion des risques

Le Comité de vérification et de gestion des risques seconde le Conseil en examinant les états financiers de la SOFC et en présentant des recommandations au Conseil, le cas échéant, au sujet de la comptabilité financière, de la vérification et de la gestion des risques. Cela comprend recommander le plan de vérification annuel au Conseil, superviser le processus de vérification et étudier les conclusions et les recommandations des vérificateurs externes lors de la préparation des états financiers vérifiés. De temps à autre, le Comité de vérification et de gestion des risques peut aussi superviser la vérification des activités commerciales de la SOFC, y compris, et la liste n'est pas exhaustive, la pertinence des contrôles internes, la gestion des risques et d'autres questions connexes.

Comité des ressources humaines

Le Comité des ressources humaines seconde le Conseil en examinant les programmes et pratiques de la SOFC se rapportant à la rémunération, à l'évaluation du rendement et à la formation du personnel.

Président-directeur général (« PDG »)

Le PDG est nommé par le Conseil et est employé par la SOFC conformément aux modalités et conditions qui peuvent être approuvées par le Conseil. Le PDG rend compte au Conseil par l'entremise du président du conseil au sujet de la gestion des activités quotidiennes de la SOFC conformément à son plan

d'activités annuel, aux règlements de la SOFC, aux politiques approuvées par le Conseil, aux directives/politiques/lignes directrices gouvernementales applicables, et aux directives du ministre ou du conseil. Le PDG fait régulièrement le point lors des réunions du conseil au sujet des activités de la SOFC et rend compte régulièrement au président du conseil à propos des activités de la SOFC.

Employés

Tous les employés de la SOFC sont des fonctionnaires employés en vertu de la Partie II de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario (Ontario)*. Le personnel s'acquitte des activités quotidiennes de la SOFC sous la supervision du PDG. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'autres dirigeants ou chef de service autre que le directeur général.

ANNEXE D

Société ontarienne de financement de la croissance
Organigramme

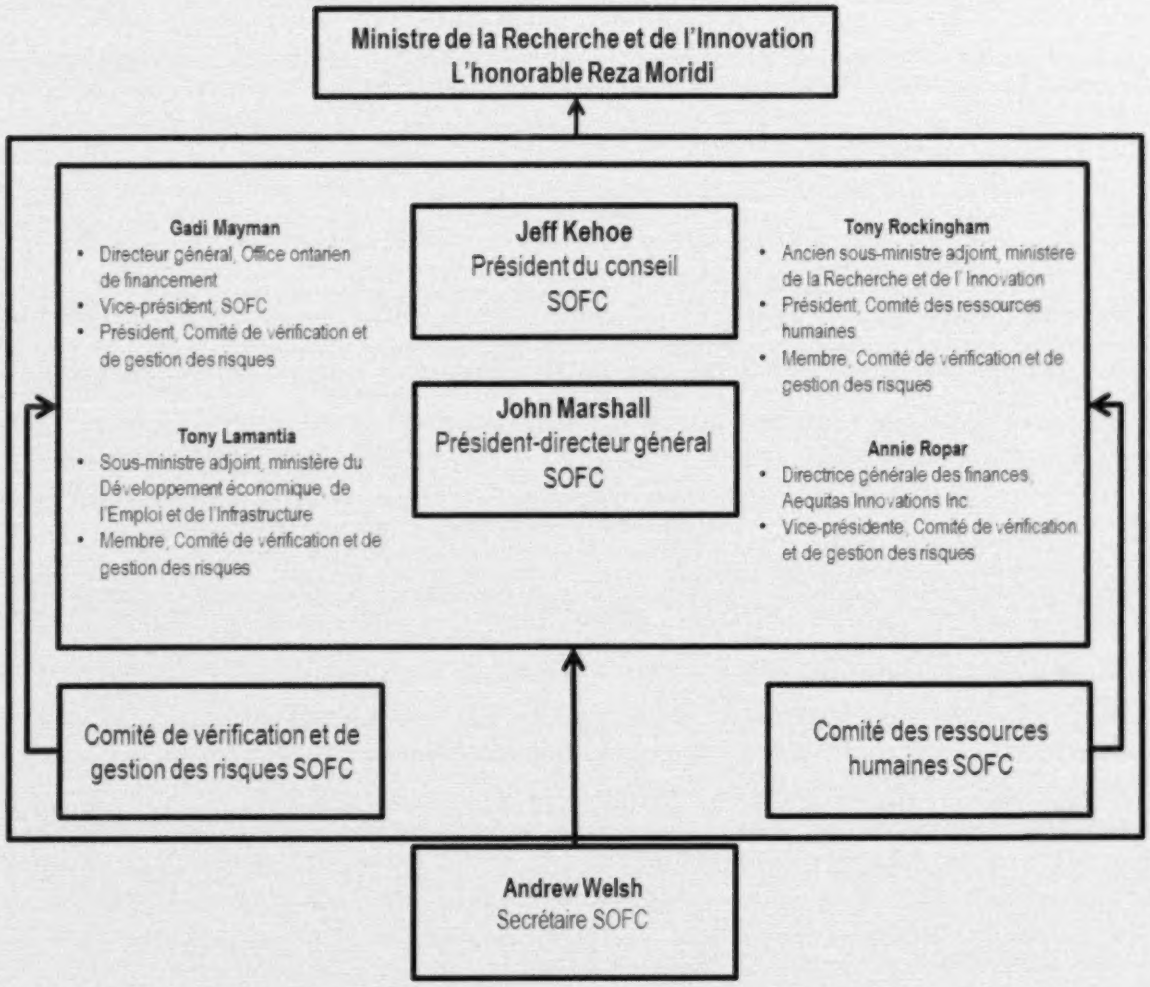

Commentaire :

Tony Vander Voet, ancien sous-ministre adjoint, ministère de la Recherche et de l'Innovation, et Robert Burns, sous-ministre adjoint et directeur général de l'administration, ministères de l'Énergie/du Développement économique, de l'Emploi et et de l'Infrastructure/de la Recherche et de l'Innovation, sont tous deux membres du Comité des ressources humaines de la SOFC.